



**Commission de la science et de la technique
au service du développement****Vingt-deuxième session**

Genève, 13-17 mai 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :
Thèmes prioritaires :
 - a) Incidences de l'évolution rapide des technologies sur le développement durable ;
 - b) Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'édification de sociétés résilientes, notamment par la contribution des sciences citoyennes.
4. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième-troisième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-deuxième session.



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-deuxième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2018/261 du 24 juillet 2018.

2. Conformément à l'usage, à sa 8^e séance plénière, le 18 mai 2018, la Commission a élu par acclamation le Bureau de sa vingt-deuxième session, composé comme suit :

Président : A. Min Tjoa (Autriche)
Vice-Présidents : Kekgonne Baipoledi (Botswana)
 Wang Ruijun (Chine)
 Peter Major (Hongrie)

3. La Commission a reporté l'élection du vice-président issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à la pratique de la Commission, l'un des Vice-Présidents fera également office de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa vingt-deuxième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du lundi 13 au vendredi 17 mai 2019. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Contribution de la Commission au débat de haut niveau de 2019 du Conseil économique et social

7. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable soutiendront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant en 2019 le thème suivant : « Autonomiser les personnes et garantir l'inclusivité et l'égalité. ».

8. Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale¹, une table ronde de haut niveau se tiendra le lundi 13 mai 2019, le matin, pour débattre du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation s'agissant d'autonomiser les personnes et de garantir l'inclusivité et l'égalité. Les conclusions du débat seront présentées sous la forme d'un résumé du Président qui sera adressé pour examen au Conseil et au forum politique de haut niveau pour le développement durable réuni sous les auspices du Conseil.

¹ Intitulée : « Examen de l'application de la résolution 61/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social. ».

Documentation

E/CN.16/2019/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2**Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international**

9. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, intégrée et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

10. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de renforcer celle-ci, en tenant compte de l'approche multiparties prenantes (Agenda de Tunis, par. 105).

11. Dans sa résolution 2006/46 relative à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, adoptée le 28 juillet 2006, le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à ce sujet, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre de ces textes.

12. Dans sa résolution 2007/8 relative à la circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, adoptée le 25 juillet 2007, le Conseil a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de soumettre au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

13. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/74/62-E/2019/6) vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de bonnes pratiques qui sont efficaces, de manière à diffuser ces pratiques et leurs enseignements. Le rapport de 2018 a été établi à partir des conclusions et des recommandations de la réunion-débat que la Commission a tenue à Vienne en janvier 2019, des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46.

Documentation

A/74/62-E/2019/6	Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/CN.16/2019/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting
E/CN.16/2019/CRP.2	Implementing World Summit on the Information Society outcomes, 2018

Point 3**Science et technique au service du développement**

14. Dans sa résolution 2006/46 (par. 4), le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement.

15. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.

16. Les thèmes prioritaires au titre de ce point qui seront abordés par la Commission sont les suivants :

a) Incidences de l'évolution rapide des technologies sur le développement durable ;

b) Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'édification de sociétés résilientes, notamment par la contribution des sciences citoyennes.

17. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que leurs conclusions seraient utiles au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui examinera en 2019 le thème « Autonomiser les personnes et garantir l'inclusivité et l'égalité » et les objectifs de développement durable correspondants, à savoir les objectifs 4, 8, 10, 13, 16 et 17.

18. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/17, a prié la Commission de la science et de la technique au service du développement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'incidence de faits majeurs dans l'évolution rapide des technologies tels que l'intelligence artificielle sur la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable, et d'aligner cet effort sur le cycle de suivi du forum politique de haut niveau pour le développement durable de façon à soutenir tous les pays dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment par la création de partenariats avec d'autres acteurs, organisations, initiatives et instances, et par la diffusion des progrès et des bonnes pratiques en vue de faciliter la coopération à cet égard. Les débats sur ces thèmes prioritaires, en particulier sur l'incidence de faits majeurs dans l'évolution rapide des technologies, répondront à cette demande.

19. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses délibérations à sa vingt-deuxième session, un groupe d'étude sera organisé à Vienne du 15 au 17 janvier 2019. La Commission sera saisie du rapport de ce groupe d'étude.

Documentation

E/CN.16/2019/2	Incidences de l'évolution rapide des technologies sur le développement durable Rapport du Secrétaire général
----------------	---

- E/CN.16/2019/3 Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'édification de sociétés résilientes, notamment par la contribution des sciences citoyennes
Rapport du Secrétaire général
- E/CN.16/2019/CRP.1 Report on the intersessional panel meeting

Point 4

Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

20. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation effectués par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) afin d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors d'examens précédents, conformément à la résolution 72/242 de l'Assemblée générale et à la résolution 2018/29 du Conseil économique et social.

21. La Commission entendra des exposés sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Éthiopie et de l'Ouganda.

Point 5

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-troisième session de la Commission

22. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-deuxième session, la Commission élira, pour sa vingt-troisième session, 1 président et 4 vice-présidents, dont 1 fera également office de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission

23. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-deuxième session

24. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa vingt-deuxième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Lundi 13 mai		
10 heures	1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Contribution de la Commission au thème de 2019 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable : « Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation s'agissant d'autonomiser les personnes et de garantir l'inclusivité et l'égalité »	Débat général
15 heures	3. Science et technologie au service du développement : Thème prioritaire : a) Incidences de l'évolution rapide des technologies sur le développement durable	Présentation et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
Mardi 14 mai		
10 heures	3. Science et technologie au service du développement : Thème prioritaire : a) Incidences de l'évolution rapide des technologies sur le développement durable	Débat général et dialogue
15 heures	2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Présentation et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
Mercredi 15 mai		
10 heures	3. Science et technologie au service du développement : Thème prioritaire : b) Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'édification de sociétés résilientes, notamment par la contribution des sciences citoyennes	Présentation suivie d'un débat
15 heures	4. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation	Présentation suivie d'un débat général et d'un dialogue

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 16 mai		
10 heures	Consultations informelles	Présentation de projets de proposition, suivie d'un débat
15 heures	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
Vendredi 17 mai		
10 heures et 15 heures	Consultations informelles	Poursuite du débat sur les projets de proposition, si nécessaire
	5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-troisième session de la Commission	Élection des membres du Bureau
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-deuxième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	

Annexe II**Membres de la Commission de la science et de la technique
au service du développement à sa vingt-deuxième session**

(43 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Composition*</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1. Afrique du Sud	2020
2. Allemagne	2020
3. Arabie saoudite	2020
4. Autriche	2020
5. Belgique	2022
6. Botswana	2022
7. Brésil	2020
8. Burkina Faso	2020
9. Cameroun	2020
10. Canada	2022
11. Chili	2020
12. Chine	2022
13. Cuba	2022
14. Égypte	2022
15. El Salvador	2020
16. Éthiopie	2022
17. États-Unis d'Amérique	2022
18. Fédération de Russie	2020
19. Finlande	2020
20. Hongrie	2020
21. Iran (République islamique d')	2022
22. Japon	2020
23. Kazakhstan	2020
24. Kenya	2022
25. Lettonie	2022
26. Libéria	2022
27. Mexique	2020
28. Népal	2022

<i>Composition*</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
29. Nigéria	2020
30. Oman	2022
31. Portugal	2020
32. République démocratique du Congo	2020
33. République dominicaine	2022
34. Roumanie	2022
35. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2022
36. Serbie	2020
37. Suisse	2020
38. Thaïlande	2022
39. Turkménistan	2020
40. Turquie	2022

* Le Conseil économique et social a reporté l'élection d'un membre issu des États d'Afrique et de deux membres issus des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour la période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2019 et s'achevant le 31 décembre 2022.